

Paris, le 26 mars 2021

- **Obtention par UMG BV d'une ligne de financement**
- **Remboursement anticipé par Vivendi d'un emprunt obligataire**

Vivendi se réjouit qu'Universal Music Group (UMG) ait obtenu un accord concernant la mise en place d'une ligne de financement à hauteur de 3 milliards d'euros sur une durée de cinq ans auprès de quatre banques de premier plan. La syndication de ce financement auprès d'un pool bancaire devrait être finalisée d'ici la fin du mois d'avril. UMG BV, établie aux Pays-Bas, regroupe les filiales des différents pays dans lesquels UMG opère.

Par ailleurs, Vivendi, qui dispose actuellement de dépôts bancaires importants à des taux négatifs, a décidé de procéder au remboursement anticipé de la totalité de l'emprunt obligataire de 1 milliard d'euros émis en mai 2016, assorti d'un coupon de 0,75 %, et qui vient à échéance le 26 mai 2021. Ce remboursement anticipé sera effectué dès le 26 avril 2021. Les détenteurs de cet emprunt obligataire recevront notification formelle du remboursement anticipé conformément aux modalités de l'emprunt.

A propos de Vivendi

Vivendi travaille depuis 2014 à la construction d'un groupe d'envergure mondiale dans les contenus, les médias et la communication. Dans la création de contenus, le Groupe détient des actifs puissants et complémentaires dans la musique (Universal Music Group), les séries et films (Groupe Canal+), l'édition (Editis) et les jeux vidéo mobiles (Gameloft), qui sont les contenus de divertissement les plus consommés dans le monde. Dans la distribution, Vivendi a acquis et repositionné Dailymotion pour doter ses contenus d'une nouvelle vitrine numérique. Le Groupe s'est également rapproché de plusieurs opérateurs télécoms et plateformes afin d'élargir au maximum ses réseaux de distribution. Dans la communication, Havas dispose d'une expertise créative unique dans la valorisation des contenus gratuits et dans les formats courts, de plus en plus utilisés sur mobile. Par ailleurs, dans le spectacle vivant, la valorisation de franchises et la billetterie, Vivendi explore de nouvelles activités complémentaires de ses métiers, fédérées sous Vivendi Village. Les différentes entités de Vivendi travaillent pleinement ensemble, évoluant au sein d'un groupe industriel intégré et créant ainsi plus de valeur. www.vivendi.com

Avertissements importants

Ce communiqué ne constitue pas une offre de rachat ni la sollicitation d'une offre de vendre quelques titres que ce soit aux Etats-Unis ou dans toute autre juridiction. La distribution de ce communiqué dans certains pays peut être interdite par la loi. Aucun document relatif à ce remboursement ne doit être diffusé, directement ou indirectement, aux Etats-Unis ou dans tout autre pays dans lequel un tel remboursement serait illégal ou soumis à des restrictions ou à toute personne résidant dans ces pays. Les personnes qui reçoivent ce communiqué de presse doivent s'informer et se conformer à ces restrictions.

Aucune communication ou information relative au remboursement des Obligations ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel une obligation d'enregistrement ou une approbation est requise. Aucune démarche n'a été ou ne sera entreprise dans un pays où une telle démarche serait requise. Le remboursement des Obligations peut faire l'objet de restrictions légales et réglementaires spécifiques dans certaines juridictions ; Vivendi décline toute responsabilité en cas de violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Ce communiqué de presse est une publicité ; et ni ce communiqué de presse, ni aucun avis ou notification, ni aucun autre document ou matériel rendu public et/ou remis, ou qui pourrait être rendu public et/ou remis aux porteurs d'Obligations dans le cadre du remboursement n'est ou n'est destiné à constituer un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 (tel qu'amendé, le " Règlement Prospectus "). Aucun prospectus, au sens du Règlement Prospectus, ne sera publié dans le cadre du remboursement des Obligations.

Ce communiqué de presse ne constitue pas, et ne saurait être considéré comme une offre au public de valeurs mobilières par Vivendi, ni comme une sollicitation du public dans le cadre d'une quelconque offre dans une quelconque juridiction, y compris en France.

Mise en garde concernant les déclarations prospectives. Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives relatives à la situation financière, aux résultats des opérations, aux métiers, à la stratégie, aux projets et aux perspectives de Vivendi, y compris à l'impact de certaines opérations et au paiement de dividendes et de distributions, ainsi qu'aux rachats d'actions. Bien que Vivendi estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables, elles ne constituent pas une garantie de performance future. Les résultats effectifs peuvent être différer de façon importante des déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont la plupart sont hors de notre contrôle, et notamment les risques liés à l'obtention des autorisations réglementaires, en ce compris les autorisations éventuellement requises dans le cadre de certaines opérations, ainsi que les risques décrits dans les documents du groupe déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, également disponibles en langue anglaise sur le site de Vivendi (www.vivendi.com). Les investisseurs et les détenteurs de valeurs mobilières peuvent obtenir gratuitement une copie des documents déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des Marchés Financiers à l'adresse www.amf-france.org, ou directement auprès de Vivendi. En conséquence, nous conseillons les lecteurs de ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives sont faites à la date du présent communiqué de presse. Vivendi décline toute intention ou obligation de fournir, mettre à jour ou réviser ces déclarations prospectives, que ce soit en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres.

ADRs non sponsorisés. Vivendi ne sponsorise pas de programme d'American Depositary Receipt (ADR) sur ses actions. Tout programme d'ADR existant actuellement est "non sponsorisé" et n'a aucun lien de quelque nature que ce soit avec Vivendi. Vivendi décline toute responsabilité à l'égard d'un tel programme.